



COMPTE RENDU DU CDAS DU 5 JUILLET 2022

Etaient présents pour la CGT FINANCES : Sandra NOËL, Morgane MICHEL (distanciel) et Christian AFFRAIX.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- approbation du PV du CDAS du 24 mars 2022 ;
- présentation de la réforme de l'action sociale ;
- présentation du rapport social 2021 par les assistantes sociales du département ;
- présentation du compte rendu annuel d'activité ;
- Utilisation des Crédits d'Action Local 2022 ;
- Restauration dans le département du 94 ;
- Fond d'Initiative Local : résultat de l'enquête GALILEO et propositions ;
- Point logement et ALPAF ;
- Question diverses.

Le PV du 24 mars 2022 fidèle aux échanges au sein du CDAS est adopté à l'unanimité.

Présentation de la réforme de l'action sociale

La présentation est faite à partir d'un diaporama. Comme le remarque le président, M. CAZALBOU, la plupart des acteurs du CDAS connaissent l'ensemble des mesures présentées.

Le constat dressé par le secrétariat général est celui d'une organisation protéiforme dont il conviendrait de rationaliser les fonctions support. Cette optimisation passe par la création d'une association faïtière chargée d'organiser et d'optimiser les fonctionnements des associations existantes (ALPAF, AGRAF, EPAF, ATSCAF, coopérative des finances, place des arts et CSMF). Selon le Secrétariat Général, les prestations ne sont plus en adéquation avec les attentes des agents.

L'optimisation du fonctionnement des délégations passe, selon le SG, par la nomination d'un secrétaire régional de l'action sociale, chargé d'animer le réseau des correspondants locaux et de leur apporter un soutien. Pour la CGT FINANCES, la proximité est la garantie du fonctionnement optimal du réseau de l'action sociale dans le département. La mise en place de la réforme ne garantit pas par ailleurs, la présence physique de délégués dans les départements.

Parmi les points soulevés, il est fait état de la vétusté des résidences de vacances. La CGT FINANCES PUBLIQUES dans la liminaire faisait remarquer que l'optimisation du parc est passé par la vente forcée de 14 résidences, 5 demeurent dont une colonie.

La question est posée du rôle des délégués et assistants sociaux du département et du sort de Mme Laure KOELER actuellement assistante de délégation contractuelle.

Il n'y a pas des modifications significatives connues à ce jour. Les délégués pourraient cependant être spécialisés dans certains domaines de compétence. La spécialisation pourrait permettre un support inter départemental ou inter régional. Le vrai problème est sans doute celui de la coordination des actions. Au-delà du maillage, l'animation et la coordination du réseau doivent être examinées dans le futur. Sur le recrutement des délégués départementaux, il va démarrer en septembre 2022. Les postes sont ouverts aux contractuel/les. Le recrutement se ferait au niveau départemental. Les attributions des postes seraient faites par le délégué. Le contrat de Laure KOELER est reconduit jusqu'en 31 octobre. Il est remarqué que les contrats de contractuels sont limités dans le temps. Mme GENITEAU et Mme

KOELER, remarquent cependant que les délégués sont mises à disposition pour une période de 3 années de l'instar des contractuels. La CGT FINANCES PUBLIQUES remarque qu'il serait dommage de se priver des compétences acquises par Mme KOELER dans le cadre de son contrat renouvelé depuis 2021. Le président du CDAS recadre le débat en précisant que chaque candidature doit être examinée équitablement.

La CGT FINANCES précise qu'il est également de son rôle d'élargir le débat au niveau national. La situation nationale actuelle est de l'absence de délégués sur certaines régions. Il est en effet inadmissible qu'à l'heure actuelle 8 départements se voient privées de délégués. M. CAZALBOU reconnaît que c'est effectivement le rôle de représentants de faire remonter ces inquiétudes et que le CNAS est sans doute le mieux placé pour prendre en charge ces problématiques.

Présentation du rapport social 2021

Le contexte sanitaire a très fortement marqué l'activité des assistances sociales dans le département. Il a d'autre part été fortement impacté par le retour en télétravail pour la direction et pour le service d'action sociale.

L'année 2021 a été permis la mise en place d'une nouvelle cohésion d'équipe matérialisée par un renforcement des liens avec la conseillère d'économie sociale et une nouvelle équipe au niveau régional. Des visites de sites ont notamment été effectuées sur les sites restructurés.

346 dossiers ont été actifs au cours de l'année 2021. Les retraités représentent un peu plus de 10 % des dossiers ouverts. Mais ce sont les dossiers des actifs qui sont le plus représentés. 13 % des actifs ont été accompagnés. Cette augmentation des interventions est sans doute due à la communication des directions et des partenaires institutionnels. Le journal de la délégation a été un bon support de communication.

Les catégories B et C ont été celles vers lesquelles l'action sociale a été la plus orientée. Malgré la circulaire de 2016, l'intervention des assistants sociaux, est peu connue. Elle mériterait d'être présentée lors de CODIR pour en rappeler l'intérêt.

On remarque une augmentation significative des actes professionnels (Les interventions des assistantes sociales). Les assistantes sociales interviennent également dans le soutien au management : quel type d'intervention → échange autour d'une situation complexe soit individuel soit collectif. Les entretiens se font majoritairement par téléphone. Il y a une nette progression des entretiens en présentiel. On remarque néanmoins un faible taux d'entretien lors des visites en permanence de site : il n'est peut être pas évident de voir sur son lieu de travail l'assistance sociale. Les problématiques évoquées sont majoritairement budgétaires, et vie professionnelle (notamment des demandes de mutations) Les problématiques budgétaires sont les plus importantes. Le partenariat avec la conseillère en économie sociale permet d'éviter les problèmes de surendettement (crédit revolving).

On remarque une augmentation de paupérisation : budgétaire → surendettement, Ce fait est pour l'essentiel à la paupérisation progressive des agents (blocage du point d'indices, coût de la vie...) et à une mauvaise gestion des budgets. Il existe des dispositifs d'aide pécuniaires pouvant être mise en œuvre par les assistantes sociales. N'hésitez pas à les contacter pour obtenir de l'information plutôt que de passer par un crédit revolving qui au final devient un crédit revolver...

Des rencontres avec les directions portant sur les risques psycho-sociaux ont été organisées. Ces rencontres ont permis de faire connaître les actions des assistants sociaux et de diffuser la plaquette. Possibilités de faire des rencontres par visio-conférence. Objectif 2022 : organiser des réunions avec notamment le médecin du travail pour le NRP

Compte rendu annuel d'activité et CAL 2022

Deux sites ont été rayés de la carte départementale : trésorerie de Villiers et de Cachan.

La pandémie a par ailleurs eu raison de quelques actions départementales et notamment des colonies vacances annulées.

Le budget a été décliné comme suit :

- Arbre de Noël = spectacle + goûter + chèque cadeaux 3-14 ans : **45 882 €** ;
- Minies colonies de la toussaint : **13 408,30 €** ;
- Sortie des retraités : **9 290 €** ;
- Chèques cadeaux 15/16 ans : **3 696 €** ;
- Psychologue : **2 145 €** ;
- Conseillère juridique : **1 410 €** ;

Une action a destination des PACTES a été mise en œuvre à concurrence de **140 €**.
soit un budget global de **75 971 €**. Certains chèques cadeaux n'ont pas pu être utilisés (pandémie) mais ont été re crédités sur la CAL 2022 à concurrence de **5 935,64 €**

L'année 2021 a marqué un recul très important du nombre de rationnaires dans les différents restaurants administratifs et RIA (restaurant inter administration) et donc du nombre de repas servis.

Concernant le logement, les demandes de prêts sont stables. On remarque néanmoins une baisse de l'aide à l'installation

Crédit d'Action Locale 2022

Le budget prévisionnel sous déduction des 6 % « prudeniels » s'élève à **75 002 €**. Ce dernier doit être majoré de la restitution de **5 935,64 €** soit un budget total de **80 937,64 €**.

Les dépenses suivantes ont été validées :

- arbre de Noël + goûter : **18 090,50 €** ; les séances auront lieu le 7 décembre 2022 (DGFIP) et le 17 décembre (autres personnels notamment des cantines)
- Sortie Opéra-Garnier et passage couvert du 18/06/2022 : **2 124 €** ; une seconde session est programmée pour le 15/10 cette sortie ayant connu un franc succès
- Concernant les chèques cadeaux des 3/14 et 15/16 ans les montants restent à définir ;
- Concernant les minis colonies : des interrogations ont été portées. A priori, il sera impossible de subventionner une seconde fois : la subvention est abondée par le ministère secrétariat général. Il semble difficile par ailleurs, de revenir sur le marché public en l'absence des sachants. Il est important de ne pas déposséder EPAF de son travail, compte tenu de la réforme en cours de l'action sociale. On a réfléchi à des solutions alternatives : e-cado pour la rentrée des classes à concurrence de 171 € maximum par agent pour être considéré comme un avantage en nature. A la place est proposée de faire une sortie à Thoiry pour 48 personnes (SAFARI en cars, déjeuner et seconde partie visite libre) : 2 bus de 48 personnes. Sortie de 70 € par personne – 55 € de pris en charge par CAL. Le budget CAL pour cette sortie s'élèverait à 5 281 € . Est posée la question de l'existence d'un plan B en cas de retour « COVID ». Pas de plan B pour cette prestation. On s'interroge également sur la possibilité de raccrocher les personnes isolées, les assistantes sociales pourraient servir de relais ; la CGT FINANCES demeure attachée à l'organisation en interne des mini-colonies, choix exprimé dans notre déclaration liminaire. Par ailleurs les tarifs proposés par l'EPAF s'ils sont intéressants dans les premières tranches de quotient familial augmentent de façon significative dans les tranches moyennes et hautes. Par ailleurs, la centralisation des enfants se fait au niveau des gares de départ et non plus en proximité de la direction comme c'était le cas par le passé..

- Est-il possible d'acheter les chèques CESU par la délégation. Pascale GENITEAU a interrogé le SG et est en attente de réponse. Cette solution peut être intéressante car elle permettrait de palier aux délais de carence dans la mise en œuvre de dispositifs d'aide sociale départementale. Est ce que ces chèques ont une durée de validité ? Budgétairement, il semble que ces budgets ne soit pas transférables d'une année sur l'autre.

Restauration collective

Dans sa déclaration liminaire, la CGT FINANCES a évoqué les difficultés rencontrées à l'AGRAF de CRETEIL. Les belles promesses du directeur de l'AGRAF se sont envolées et la qualité des prestations est nettement dégradée tant dans la quantité que dans la qualité. Par ailleurs, une ambiance délétère y règne et a généré un turn-over de personnel très important. Les organisations syndicales locales s'en sont émues et ont fait remonter à la direction générale les problèmes rencontrés.

On ne peut pas parler d'une situation idyllique en ce qui concerne les autres possibilités de restauration. A IVRY, le restaurant SNCF ne rouvrira pas compte tenu de l'ampleur des travaux à conduire.

Concernant L'Haÿ : la mairie n'envisage pas de ré accueillir les personnels DGFIP à nouveau compte tenu de réservation de ces prestations aux scolaires de la commune.

La situation de VILLEJUIF qui a été à plusieurs reprises évoquée n'est pas satisfaisante. LCL qui accueille les collègues de VILLEJUIF durant les travaux a refusé de signer une convention avec leur cantine. Ce seront donc des tickets restaurant pour l'ensemble des personnels en situation de transit durant les travaux du CFP de VILLEJUIF..

Les trésoreries de Cachan (déménagée à IVRY) et celle de NOGENT (déménagée à VINCENNES) auront droit au titre restaurant.

Fond d'Initiative locale (FIL)

Cette initiative permet de financer des actions innovantes en dehors de celles traditionnellement proposées dans le cadre institutionnel de la CAL. Parmi les projets proposés – bébé nageurs, aquaphobie et café des aidants – c'est le café des aidants qui a été retenu. La CGT FINANCES a rappelé dans sa déclaration liminaire que si elle était favorable à cette action, l'amputation du budget annuel de 6 % constitue un véritable hold-up sur l'action sociale. Par ailleurs, le FIL ne doit pas constituer un budget supplétif à cette amputation budgétaire.

Logement

Les personnels des finances auront désormais la possibilité de saisir directement leur demande ALPAF de logement en ligne sans passer par la délégation.

Questions diverses :

Les questions diverses ont porté sur les places en crèche.

Le prochain CDAS est prévu pour le 14 octobre 2022.